

MOBILITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AC 131 ET 171

CONVENTION 2025

MOBILITE ETUDIANTE DE STAGE (SMT)

Contrat entre bénéficiaire et participant

- » Annexe I : contrat pédagogique
- » Annexe II : charte de l'étudiant Erasmus+

ANNEXE 6 : CONTRAT ENTRE BÉNÉFICIAIRE ET PARTICIPANT
CODE PROJET : [2025-1-FR01-KAXXX-HED-XXXXXX-XXXXXX]

Field : Higher Education

Domaine : enseignement supérieur

Academic year : 2025/2026

Année académique : 2025/2026

Erasmus+ mobility ID number: 302565163

Numéro d'identification de la mobilité Erasmus : 302565163

PREAMBLE / PREAMBULE

This Agreement ('the Agreement') is between the following parties / Ce contrat ('le contrat') est conclu entre les parties suivantes :

on the one part, d'une part

the Organisation ('the organisation'), l'organisme (« l'organisme »),

For outgoing mobility:

Full official name of the beneficiary organisation sending institution and Erasmus code : IREO DES HERBIERS - E10068679

Pour les mobilités sortantes :

Nom officiel complet de l'organisme d'envoi bénéficiaire et code Erasmus : IREO DES HERBIERS - E10068679

Adresse (adress) : 6 Rue Georges Legagneux – 85500 LES HERBIERS

Email: ireo.les-herbiers@mfr.asso.fr

represented for the purposes of signature of this agreement by Olivier GABOREAU, Directeur
représenté pour la signature de cet accord par Olivier GABOREAU, Directeur

**and on the other part, et d'autre part,
the 'participant', le "participant"**

[first name and family name]

[prénom et nom]

with residence at address: [official address in full]

résidant à l'adresse : [adresse officielle complète]

Date of birth:

Date de naissance :

Phone:

Téléphone :

Email :

Bank account where the financial support should be paid:

Numéro de compte bancaire sur lequel l'aide financière sera versée :

Bank account holder:

Titulaire du compte :

Bank name / Nom de la banque :

Clearing/BIC/SWIFT number :

Account/IBAN number :

The parties referred to above have agreed to enter into this Agreement.
Les parties mentionnées ci-dessus sont convenues de conclure le présent accord.

The Agreement is composed of:
Le contrat est composé de :

Terms and Conditions / Conditions générales

Annex 1: Erasmus+ learning agreement for student mobility for traineeships
Annexe 1 : [Contrat pédagogique Erasmus+ pour la mobilité de stage des étudiants

Annex 2: Erasmus Student Charter

Annexe 2: Charte de l'étudiant Erasmus

The terms set out in the Terms and Conditions will take precedence over those set out in the annex.
Les conditions générales prévalent sur les annexes.

The participant receives / Le participant est :

- a financial support from Erasmus+ EU funds / allocataire de fonds européens Erasmus +
- a zero-grant / non-allocataire de fonds européens Erasmus +
- a partial financial support from Erasmus+ EU funds
partiellement allocataire de fonds européens Erasmus +

Total amount includes / L'allocation totale comprend :

- Base amount for individual support for long-term physical mobility / Allocation de base pour la contribution aux frais de séjour des mobilités physiques longues
- Base amount for individual support for short-term physical mobility / Allocation de base pour la contribution aux frais de séjour des mobilités physiques courtes
- Top-up amount for students with fewer opportunities on long-term mobility / Complément pour étudiant avec moins d'opportunités mobilité longue
- Top-up amount for students with fewer opportunities on short-term mobility / Complément pour étudiant avec moins d'opportunités mobilité courte
- Travel support (green travel or non green travel amount) / Frais de voyage (écoresponsable ou standard)
- Travel days (additional individual support days) / Jours de voyage (jours supplémentaires à la contribution aux frais de séjour)
- Inclusion support (based on real costs) / Soutien complémentaire pour l'inclusion (basé sur frais réels)

TERMS AND CONDITIONS / CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – SUBJECT OF THE AGREEMENT / OBJET DU CONTRAT

- 1.1 This agreement sets out the rights and obligations and terms and conditions applicable to the support awarded to carry out a mobility activity under the Erasmus+ Programme.
Le présent contrat définit les droits et obligations ainsi que les conditions applicables au soutien accordé pour la réalisation d'une activité de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 1.2 The organisation will provide support to the participant for undertaking a mobility activity.
L'organisme apportera son soutien au participant dans la mise en œuvre d'une activité de mobilité.
- 1.3 The participant accepts the support or the provision of services as specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity as described in the Annex I.
Le participant accepte l'aide financière ou les prestations de services indiquées à l'article 3 et s'engage à réaliser le programme de mobilité tel que défini dans l'annexe I.
- 1.4 Amendments to this grant agreement will be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant à ce contrat devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par voie postale ou électronique.

ARTICLE 2 – DURATION OF MOBILITY / DUREE DE LA MOBILITE

- 2.1 The mobility period will start on and end on
La période de mobilité commencera leet se terminera le
- 2.2 The period covered by the grant agreement includes:
La période couverte par le contrat comprend :
 - a physical mobility period fromto equal to days
une période de mobilité physique duaucorrespondant jours
 - For short mobility : a mandatory virtual component will take place during the internship search in order to discuss the reception arrangements and the work that will be carried out
 - Pour les mobilités courtes : une composante virtuelle obligatoire aura lieu pendant la recherche de stage afin d'échanger sur les modalités d'accueil et sur le travail qui sera réalisé
- 2.3 The traineeship certificate shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period, including the virtual component.
L'attestation de stage devra comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité, y compris celles de la composante virtuelle.

ARTICLE 3 – FINANCIAL AND OTHER SUPPORT / SOUTIEN FINANCIER ET AUTRE

- 3.1 The financial support is calculated following the funding rules indicated in the Erasmus+ Programme Guide [2025 version].
L'aide financière est calculée sur la base des règles financières du guide du programme Erasmus+ [version 2025].
- 3.2 The participant will receive a financial support from Erasmus+ EU funds for days [The number of days will be equal to the duration of the physical mobility period plus travel days; if the participant will not receive financial support for a part or the entire mobility period, this number of days are to be adjusted accordingly]
Le participant recevra une aide financière des fonds Erasmus+ de l'UE pour jours [Le nombre de jours sera égal à la durée de la période de mobilité physique plus les jours de voyage ; si le participant ne reçoit pas d'aide financière pour une partie ou la totalité de la période de mobilité, ce nombre de jours doit être ajusté en conséquence].
- 3.3 The participant may submit a request concerning the extension of the physical mobility period up to the maximum activity duration set out in the Erasmus+ Programme Guide 2025 of [...] days. If the organisation agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement will be amended accordingly.
Le participant peut soumettre une demande de prolongation de la période de mobilité physique dans la limite de la durée maximum fixée dans le guide du programme Erasmus+ 2025 de [...] jours. Si l'organisme accepte de prolonger la durée de la période de mobilité, le contrat sera modifié en conséquence.
- 3.4 The organization will pay the participant financial assistance of 70% before the mobility then 30% upon return from the mobility if the internship certificate has been returned to us.
L'organisme versera au participant une aide financière de 70 % avant la mobilité puis 30 % au retour de la mobilité si l'attestation de stage nous ait restituée.

- 3.5 The financial support provided for : inclusion support shall be based on the supporting documents provided by the participant.
L'aide financière accordée pour le soutien complémentaire à l'inclusion au frais réels, complément inclusion participants avec moins d'opportunité, sera basée sur les documents justificatifs fournis par le participant.

ARTICLE 4 – ENTITLEMENT TO FINANCIAL SUPPORT / DROIT AU SOUTIEN FINANCIER

- 4.1 The participant is entitled to financial support based on the Article 3 above if they have actually undertaken the activity during the period set out in Article 2. Where financial support is based on real costs, these must be based on supporting documents such as invoices, receipts, etc..
Le participant a droit à un soutien financier sur la base de l'article 3 ci-dessus s'il a effectivement entrepris l'activité au cours de la période visée à l'article 2. Lorsque le soutien financier est basé sur des coûts réels, ceux-ci doivent être fondés sur des pièces justificatives telles que des factures, des reçus, etc.
- 4.2 The financial support may not be used to cover costs for activities already funded by Union funds. It is nonetheless compatible with any other source of funding. This includes a salary that the participant could receive for their traineeship or teaching activities, or for any work outside their mobility activities as long as they carry out the activities foreseen in Annex 1.
Le soutien financier ne peut être utilisé pour couvrir les coûts d'activités déjà financées par des fonds européens. Il est néanmoins compatible avec toute autre source de financement. Cela inclut un salaire que le participant pourrait recevoir pour son stage ou ses activités d'enseignement, ou pour tout travail en dehors de ses activités de mobilité, pour autant qu'il réalise les activités prévues à l'annexe 1.
- 4.3 The participant may not claim reimbursement for currency exchange losses or bank costs charged by the participant's bank for transfers from the sending organisation.
Le participant ne peut pas demander le remboursement des frais de change ou des frais bancaires facturés par sa banque pour les virements effectués par l'organisme d'envoi.

ARTICLE 5 – PAYMENT ARRANGEMENTS / MODALITES DE PAIEMENT

- 5.1 Payment shall be made to the participant no later than (whichever comes first):
The start date of the mobility period
Le paiement devra être fait au plus tard (selon l'option qui interviendra en premier) :
A la date de début de la période de mobilité
- The payment shall be made to the participant representing 70 % the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the funding organisation's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted, based on justified reasons.
Le paiement fait au participant devra représenter 70 % du montant spécifié à l'article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l'organisme financeur, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté s'il est justifié.
- 5.2 The submission of the participant report via the online EU Survey tool shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The organisation shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.
La soumission en ligne du rapport du participant via l'outil EU survey sera considérée comme demande de paiement du solde par le participant. L'organisme disposera de 45 jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de versement en cas de remboursement.

ARTICLE 6 – RETURN OF FINANCIAL SUPPORT BY PARTICIPANT / REMBOURSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER PAR LE PARTICIPANT

- 6.1 If the participant does not comply with the terms of the agreement or terminates the agreement before it ends for reasons other than stated in Art 13.1, the participant will have to return the amount of the financial support already paid, except if agreed differently with the sending organisation. The latter shall be reported by the sending organisation and accepted by the National Agency.
Si le participant ne respecte pas les termes de l'accord ou met fin à l'accord avant son terme pour des raisons autres que celles mentionnées à l'article 13.1, le participant devra restituer le montant du soutien financier déjà versé, sauf accord contraire avec l'organisme d'envoi. Ce dernier doit être signalé par l'organisme d'envoi et accepté par l'Agence nationale.

ARTICLE 7 – INSURANCE / ASSURANCE

- 7.1 The organisation will make sure that the participant has adequate insurance coverage before starting the mobility either by providing itself the insurance, or by making an agreement with the receiving organisation for the latter to provide the insurance, or by providing the participant with the relevant information and support to take an insurance on their own.
L'organisme devra s'assurer que le participant bénéficie d'une couverture adéquate en matière d'assurances avant le début de la mobilité, soit en lui fournissant les assurances nécessaires, soit en ayant un accord avec l'organisme d'accueil afin que ce dernier couvre le participant, ou en apportant au participant l'information et l'aide afin qu'il puisse contracter une assurance par ses propres moyens.

- 7.2 Insurance coverage shall include at minimum a health, insurance : a liability insurance and an accident insurance]. [Explanation: In the case of intra-EU mobility, the participant's national health insurance will include a basic coverage during their stay in another EU country through the European Health Insurance Card. However, this coverage may not be sufficient for all situations, for example in case of repatriation or special medical intervention or in case of international mobility. In that case, a complementary private health insurance may be needed. Liability and accident insurances cover damages caused by the participant or to the participant during their stay abroad. Varying regulation of these insurances is in place in different countries and participants run the risk of not being covered by standard schemes, for example if they are not considered to be employees or formally enrolled at the receiving organisation. In addition to the above, insurance against loss or theft of documents, travel tickets and luggage is recommended. The National Agency may amend Article 7.2 if there is a justification to adapt the default requirements to the national context.]

[It is recommended to also include the following information] : [Insurance provider(s), insurance number and insurance policy]

La couverture devra inclure au minimum une assurance santé, une assurance responsabilité civile et assurance accident du travail. [Explications : dans le cas d'une mobilité intra européenne, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge de base des soins médicaux lors de son séjour à l'étranger, par le biais de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante dans certaines situations, notamment pour un rapatriement ou une intervention médicale spécifique ou dans le cadre d'une mobilité internationale hors Europe. Dans ce cas, une assurance santé complémentaire peut s'avérer nécessaire. Les assurances responsabilité civile et accident du travail couvrent les dommages causés par le participant ou au participant pendant son séjour. La réglementation de ces assurances varie d'un pays à l'autre et les participants courrent le risque de ne pas être couverts par les régimes standards, par exemple s'ils ne sont pas considérés comme des employés ou officiellement inscrits dans l'organisme d'accueil. De plus, il est recommandé de souscrire une assurance contre la perte ou le vol de documents, de billets de voyage et de bagages. L'Agence nationale peut modifier l'article 7.2 s'il est justifié d'adapter les exigences par défaut au contexte national.]

Il est recommandé d'indiquer les informations suivantes : compagnie d'assurance type et numéro de police.

- 7.3 The responsible party for taking the insurance coverage for the duration of the mobility is the participant
La partie responsable de la souscription de l'assurance pour la durée de la mobilité est : le participant
En cas d'assurances distinctes, les parties responsables peuvent être différentes et seront énumérées ici en fonction de leurs responsabilités respectives.

ARTICLE 8 – LANGUAGE LEVEL AND ONLINE LANGUAGE SUPPORT (OLS) NIVEAU LINGUISTIQUE ET AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

- 8.1 The participant may carry out the OLS language assessment in the language of mobility (if available) before the mobility period and make use of the language courses available on the OLS platform (EU ACADEMY).
Le participant peut effectuer l'évaluation linguistique OLS dans la langue de mobilité (si elle est disponible) avant la période de mobilité et utiliser les cours de langue disponibles sur la plateforme OLS (EU ACADEMY).

ARTICLE 9 – PARTICIPANT REPORT / RAPPORT DU PARTICIPANT

- 9.1 The participant shall complete and submit the participant report on their mobility experience (via the online EUSurvey tool) within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it. Participants who fail to complete and submit the online participant report may be required by their organisation to partially or fully reimburse the financial support received.
Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant (via l'outil en ligne EU Survey), dans un délai de 30 jour calendaire suivant la réception de l'invitation à le faire. Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à l'organisme financeur.

ARTICLE 10 – ETHICS AND VALUES / ETHIQUE ET VALEURS

- 10.1 The mobility activity must be carried out in line with the highest ethical standards and the applicable EU, international and national law. L'activité de mobilité doit être menée dans le respect des normes éthiques les plus élevées et des législations européenne, internationale et nationale applicables.
- 10.2 The parties must commit to and ensure the respect of basic EU values (such as respect for human dignity, freedom, democracy, equality, the rule of law and human rights, including the rights of minorities). Les parties doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de l'UE (telles que le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme, y compris les droits des minorités) et veiller à ce qu'elles soient respectées.
- 10.3 If a participant breaches any of its obligations under this Article, the grant may be reduced or not paid. Si un participant manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, l'allocation peut être réduite ou non payée.

ARTICLE 11 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

- 11.1 Any personal data under the agreement will be processed under the responsibility of the data controller identified in the privacy statement in accordance with the applicable data provision legislation, in particular Regulation 2018/1725¹ and related national data protection acts and for the purposes set out in the Privacy Statement available at: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>.
Toute donnée personnelle dans le cadre de l'accord sera traitée sous la responsabilité du responsable du traitement des données identifié dans la déclaration de confidentialité, conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le règlement 2018/1725 et les lois nationales relatives à la protection des données, et aux fins énoncées dans la déclaration de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>
- 11.2 Such data will be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending organisation, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).
Ces données seront traitées uniquement dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la convention par l'organisme d'envoi, l'agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organes chargés du contrôle et de l'audit conformément à la législation de l'UE (Cour des comptes ou Office européen de lutte antifraude (OLAF)).
- 11.3 The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. The participant should address any questions regarding the processing of their personal data to the sending organisation and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of their personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.
Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 12 – AGREEMENT SUSPENSION / SUSPENSION DU CONTRAT

- 12.1 The agreement may be suspended by initiative of the participant or of the organisation if exceptional circumstances — in particular force majeure (see Article 16) — make implementation impossible or excessively difficult. The suspension will take effect on the day agreed by written notification by the parties. The agreement may be resumed afterwards.
L'accord peut être suspendu à l'initiative du participant ou de l'organisme si des circonstances exceptionnelles - notamment de force majeure (voir article 16) - en rendent l'exécution impossible ou excessivement difficile. La suspension prend effet le jour convenu par notification écrite des parties. L'accord peut être repris par la suite.
- 12.2 Either party may — at any moment — suspend the agreement, if the other party has committed or is suspected of having committed:
 a) substantial errors, irregularities or fraud or
 b) serious breach of obligations under this agreement or during its award (including improper implementation of the action, submission of false information, failure to provide required information, breach of ethics rules (if applicable), etc.).
Chacune des parties peut, à tout moment, suspendre l'accord si l'autre partie a commis ou est soupçonnée d'avoir commis :
 a) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes, ou
 b) un manquement grave aux obligations découlant de la présente convention ou au cours de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, la présentation de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, le manquement aux règles d'éthique (le cas échéant), etc.).
- 12.3 Once circumstances allow for implementation to resume, the parties must immediately agree on the resumption date (one day after suspension end date). The suspension will be lifted with effect from the suspension end date.
Lorsque les circonstances permettent la reprise de la mise en œuvre, les parties doivent immédiatement convenir de la date de reprise (un jour après la date de fin de la suspension). La suspension sera levée à compter de la date de fin de la suspension.
- 12.4 During the suspension, no financial support will be paid to the participant.
Pendant la suspension, aucune aide financière ne sera versée au participant.
- 12.5 The participant may not claim damages due to suspension by the organisation.
Le participant ne peut prétendre à des dommages et intérêts du fait de la suspension par l'organisme.
- 12.6 Suspension does not affect the organisation's right to terminate the agreement (see Article 13).
La suspension n'affecte pas le droit de l'organisation de mettre fin à l'accord (voir article 13).

¹ Regulation (EU) 2018/1725 of the European Parliament and of the Council of 23 October 2018 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data by the Union institutions, bodies, offices and agencies and on the free movement of such data, and repealing Regulation (EC) No 45/2001 and Decision No 1247/2002/EC.
Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

ARTICLE 13 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

- 13.1 The agreement may be terminated by either party if circumstances arise that render the execution of the agreement impracticable, impossible or excessively difficult.
L'accord peut être résilié par l'une ou l'autre des parties si des circonstances qui surviennent rendent l'exécution de l'accord irréalisable, impossible ou excessivement difficile.
- 13.2 In case of such termination, the participant will be entitled to receive at least the amount of the financial support corresponding to the actual duration of the activity period. The participant will have to return any remaining funds.
En cas de résiliation, le participant aura le droit de recevoir au moins le montant du soutien financier correspondant à la durée réelle de la période d'activité. Le participant devra restituer les fonds restants.
- 13.3 In the event of serious breach of obligations or if either party has committed irregularities, fraud, corruption, or is involved in a criminal organisation, money laundering, terrorism-related crimes (including terrorism financing), child labour or human trafficking, the other party may terminate the agreement through a formal notification.
En cas de manquement grave aux obligations ou si l'une des parties a commis des irrégularités, une fraude, une corruption ou est impliquée dans une organisation criminelle, un blanchiment d'argent, des crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme), le travail des enfants ou la traite des êtres humains, l'autre partie peut mettre fin à l'accord par le biais d'une notification formelle.
- 13.4 The organisation reserves the right to initiate a court action if any requested refund is not voluntarily issued within the deadline notified to the participant by registered letter.
L'organisme se réserve le droit d'intenter une action en justice si le remboursement demandé n'est pas effectué volontairement dans le délai notifié au participant par lettre recommandée.
- 13.5 The termination will take effect on the date specified in the notification as 'termination date'.
La résiliation prendra effet à la date indiquée dans la notification comme étant la « date de résiliation ».
- 13.6 The participant may not claim damages due to termination by the organisation.
Le participant ne peut prétendre à des dommages et intérêts du fait de la résiliation par l'organisme.

ARTICLE 14 – CHECKS AND AUDITS / VERIFICATIONS ET AUDITS

- 14.1 The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being or were properly implemented.
Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat sont ou ont été mises en œuvre de manière conforme.
- 14.2 Any finding related to the agreement may lead to the measures set in Article 6 or to further legal action in the terms of the applicable national law.
Toute constatation relative à l'accord peut donner lieu aux mesures prévues à l'article 6 ou à d'autres actions en justice dans les conditions prévues par le droit national applicable.

ARTICLE 15 – DAMAGES / DOMMAGES

- 15.1 Each party of this agreement exonerates the other from any civil liability for damages suffered by them or their staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or their staff.
Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile pour les dommages subis par elle-même ou son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, pour autant que ces dommages ne résultent pas d'une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.
- 15.2 The National Agency of France, the European Commission or their staff will not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission will not entertain any request for indemnity or reimbursement accompanying such claim.
La responsabilité de l'Agence nationale française, de la Commission européenne ou de leurs personnels ne sera pas engagée en cas d'action en réparation des dommages pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne donneront suite à aucune demande d'indemnité de remboursement en cas de réclamation.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE / FORCE MAJEURE

- 16.1 A party prevented by force majeure from fulfilling its obligations under the agreement cannot be considered in breach of them.
Une partie empêchée par une force majeure de remplir ses obligations en vertu de l'accord ne peut être considérée comme les ayant enfreintes.

16.2 'Force majeure' means any situation or event that:

- prevents either party from fulfilling their obligations under the agreement,
- was unforeseeable, exceptional situation and beyond the parties' control,
- was not due to error or negligence on their part (or on the part of other participating entities involved in the action), and
- proves to be inevitable in spite of exercising all due diligence.

On entend par « force majeure » toute situation ou tout événement qui :

- empêche l'une ou l'autre des parties de remplir ses obligations au titre de l'accord
- était imprévisible, exceptionnel et indépendant de la volonté des parties
- n'est pas dû à une erreur ou à une négligence de leur part (ou de la part d'autres entités participant à l'action), et
- s'avère inévitable malgré l'exercice de toute la diligence requise.

16.3 Any situation constituting force majeure must be formally notified to the other party without delay, stating the nature, likely duration and foreseeable effects.

Toute situation constituant un cas de force majeure doit être notifiée formellement et sans délai à l'autre partie, en précisant sa nature, sa durée probable et ses effets prévisibles.

16.4 The parties must immediately take all the necessary steps to limit any damage due to force majeure and do their best to resume implementation of the action as soon as possible.

Les parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dommages dus à la force majeure et faire de leur mieux pour reprendre la mise en œuvre de l'action dès que possible.

ARTICLE 17 – LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

17.1 The Agreement is governed by the French law.

Ce contrat est régi par le droit français.

17.2 The competent court determined in accordance with the applicable national law will have sole jurisdiction to hear any dispute between the organisation and the participant concerning the interpretation, application or validity of this agreement, if such dispute cannot be settled amicably.

Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre tout litige entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

ARTICLE 18 – ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR

The agreement will enter into force on the day of signature by the organisation or the participant, depending on which is later.
L'accord entrera en vigueur le jour de la signature par l'organisation ou le participant, selon la date la plus tardive.

SIGNATURES

For the participant:
Le participant :

Done at ,
Fait à le

For the *organisation*: Olivier GABOREAU, Directeur
Pour l'*organisme* Olivier GABOREAU, Directeur

Done at LES HERBIERS, le
Fait à LES HERBIERS, le

Signature :

Signature :

Annexe I

ERASMUS+ LEARNING AGREEMENT – STUDENT MOBILITY FOR TRAINEESHIPS¹

CONTRAT PEDAGOGIQUE – MOBILITE ETUDIANTE DE STAGE

Academic year/Année académique 2025/2026

<p>First name(s) Prénom(s)</p> <p>Last name(s) Nom(s)</p> <p>Trainee Stagiaire</p>	<p>Date of birth Date de naissance</p> <p>Nationality² Nationalité</p>	<p>Gender [Male/Female/ Undefined] Genre [M/F/Non défini]</p>	<p>Level of education³ [EQF level] Niveau d'études [niveau CEC]</p> <p>Field of education⁴ Domaine d'études</p>	<p><input type="checkbox"/> BTS ACSE <input type="checkbox"/> BTS PA</p>	<p>Contact⁵ ; person name⁶ ; email⁷ Nom de la personne de contact ; adresse mail</p> <p>Country Pays</p>	<p>Olivier GABOREAU, Directeur olivier.gaboreau@mfr.asso.fr</p> <p>Country Pays</p>	<p>Size Taille</p> <p><input type="checkbox"/> < 250 employés <input type="checkbox"/> 250 employés <input type="checkbox"/> > 250 employés <input type="checkbox"/> > 500 employés</p>
<p>First name(s) Prénom(s)</p> <p>Last name(s) Nom(s)</p>	<p>Erasmus code⁸ [if applicable] Code Erasmus [si applicable]</p>	<p>Faculty⁹ Department Faculté/ Département</p>	<p>Name Nom</p> <p>IREO DES HERBIERS</p>	<p>Address¹⁰ Adresse</p> <p>6 Rue Georges Lépagnoux 85500 LES HERBIERS</p>	<p>FRANCE</p>	<p>Country Pays</p>	<p>Address ; website¹¹ Adresse ; site internet</p>
<p>Trainee Stagiaire</p>	<p>Beneficiary organisation¹² Organisme bénéficiaire</p>	<p>Name Nom</p> <p>IREO DES HERBIERS</p>	<p>Receiving Organisation¹³ Organisme d'accueil</p>				

BEFORE THE MOBILITY – AVANT LA MOBILITÉ

Table A - Traineeship Programme at the Receiving Organisation
Tableau A – programme de stage dans l'organisme d'accueil

Planned period of the physical component: [day (optional)/month/year] to [day (optional)/month/year]
 Période de mobilité physique prévue : [jour (optionnel)/mois/année] à [jour (optionnel)/mois/année]

If applicable, planned period of the virtual component: [day (optional)/month/year] to [day (optional)/month/year]
 Si applicable, période d'activité virtuelle prévue : de [mois/année] à [mois/année]

Traineeship title / Intitulé du stage : Mobilité à l'étranger	Number of working hours per week: Nombre d'heures travaillées par semaine :
--	---

Detailed programme of the traineeship (including the virtual component, if applicable)

Programme détaillé du stage (y compris la composante virtuelle, si applicable) :

- Découvrir un pays étranger et offrir une ouverture sur l'extérieur
- Acquérir une première expérience professionnelle à l'étranger
- Être capable de s'assumer et de se responsabiliser dans l'organisation et le déroulement d'un stage à l'étranger

Traineeship in digital skills² : Yes No

Stage dans le domaine des compétences numériques : oui non

L'étudiant devra réaliser un montage vidéo (court métrage) pour présenter le pays, les visites effectuées, l'exploitation de stage témoignage du maître de stage.

Knowledge, skills and competences to be acquired by the end of the traineeship (expected Learning Outcomes):

Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir par le stagiaire au cours du stage (résultats d'apprentissage attendus) :

- Identifier les principaux atouts/contraintes de l'environnement de l'exploitation agricole à l'étranger
- Synthétiser un diagnostic de l'exploitation agricole à l'étranger
- Caractériser et analyser une pratique innovante
- Découvrir la culture du pays à travers des visites

Monitoring plan / **Plan de suivi :**

Un appel téléphonique sera passé au maître de stage, fin juillet/début août, pour faire le point sur le stage du jeune

Evaluation plan / **Plan d'évaluation :**

CCF à partir d'une situation de communication

Support CCF Oral anglais

The level of language³ competence in English that the trainee already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is:

Le niveau de compétence linguistique en anglais que le stagiaire possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période de stage est :

A1 A2 B1 B2 C1 C2 Native speaker / Locuteur natif

Table B - Sending Institution / Tableau B – Organisme d'envoi

Please use only one of the following two boxes4 / Merci de compléter une seule des deux options ci-dessous :

1. *The traineeship is embedded in the curriculum and upon satisfactory completion of the traineeship, the institution undertakes to:*

La période de stage fait partie intégrante du programme d'études et, sous réserve d'une réalisation satisfaisante, l'établissement s'engage à :

AwardECTS credits ⁵ (or equivalent)	Give a grade based on: Traineeship certificate <input checked="" type="checkbox"/> Final report <input type="checkbox"/> Interview <input type="checkbox"/>
Attribuercrédits ECTS (ou équivalent)	Attribuer une note sur la base de : attestation de stage <input checked="" type="checkbox"/> rapport final <input type="checkbox"/> entretien <input type="checkbox"/>
Record the traineeship in the trainee's Transcript of Records and Diploma Supplement (or equivalent) Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
Indiquer la période de stage dans le relevé de notes du stagiaire et dans le supplément au diplôme (ou équivalent) Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Record the traineeship in the trainee's Europass Mobility Document: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
Indiquer la période de stage dans l'Europass Mobilité du stagiaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Accident insurance for the trainee

Assurance accident du travail pour le stagiaire

The beneficiary organisation will provide an accident insurance to the trainee (if not provided by the Receiving Organisation): Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>	The accident insurance covers: - accidents during travels made for work purposes: Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> - accidents on the way to work and back from work: Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
L'organisme bénéficiaire fournira au stagiaire une assurance accident du travail (s'il n'est pas assuré par l'organisme d'accueil) : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	L'assurance accident couvre : - les accidents survenus pendant les déplacements professionnels : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> - les accidents survenus sur les trajets domicile-travail : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
The beneficiary organisation will provide a liability insurance to the trainee (if not provided by the Receiving Organisation): Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
L'organisme bénéficiaire fournira au stagiaire une assurance responsabilité civile (s'il n'est pas couvert par l'organisme d'accueil) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Table C - Receiving Organisation

Tableau C – Organisme d'accueil

The Receiving Organisation will provide financial support to the trainee for the traineeship: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> L'organisme d'accueil accordera au stagiaire une aide financière pendant son stage : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	If yes, amount (EUR/month): Si oui, montant (EUR/mois) :
The Receiving Organisation will provide a contribution in kind to the trainee for the traineeship: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> If yes, please specify : L'organisme d'accueil accordera au stagiaire des avantages en nature : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, préciser :	
The Receiving Organisation will provide an accident insurance to the trainee (if not provided by the beneficiary organisation): Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> L'organisme d'accueil fournira au stagiaire une assurance accident du travail (s'il n'est pas couvert par l'organisme bénéficiaire) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	The accident insurance covers: - accidents during travels made for work purposes: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> - accidents on the way to work and back from work: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> L'assurance accident couvre - les accidents survenus pendant les déplacements professionnels : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> - les accidents survenus sur les trajets domicile-travail : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
The Receiving Organisation will provide a liability insurance to the trainee (if not provided by the beneficiary organisation): Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> L'organisme d'accueil fournira au stagiaire une assurance responsabilité civile (s'il n'est pas couvert par l'organisme bénéficiaire) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
The Receiving Organisation will provide appropriate support and equipment to the trainee: L'organisme fournira au stagiaire les équipements adaptés et lui apportera un accompagnement pendant son stage.	
Upon completion of the traineeship, the Receiving Organisation undertakes to issue a traineeship certificate within 5 weeks after the end of the traineeship. Sous réserve de la réalisation complète de la période de stage, l'organisme d'accueil s'engage à délivrer une attestation de stage dans un délai de 5 semaines à compter de la date de fin du stage.	

By signing this document, the trainee, the beneficiary organisation, the receiving organisation [and the sending institution, if different from the beneficiary organisation] confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. The trainee and receiving organisation will communicate to the sending institution [and beneficiary organisation, if different from the sending institution] any problem or changes regarding the traineeship period. The sending institution [and the beneficiary organisation, if different from the sending institution] and the trainee should also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The sending institution [and the receiving institution [if the receiving organisation is a higher education institution] undertake[s] to respect all the principles of the Erasmus Charter for Education relating to traineeships.

En signant ce document, le stagiaire, l'organisme bénéficiaire et l'organisme d'accueil [et l'établissement d'envoi, si différent de l'organisme bénéficiaire] confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par toutes les parties. Le stagiaire et l'organisme d'accueil communiqueront à l'organisme d'envoi [et à l'organisme bénéficiaire, si différent de l'organisme d'envoi] tout problème ou toute modification relatifs à la période de stage. L'organisme d'envoi [et l'organisme bénéficiaire, si différent de l'organisme d'envoi] et le stagiaire s'engagent également à respecter les termes du contrat de mobilité. L'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil [si l'organisme d'accueil est un établissement d'enseignement supérieur] sont soumis au respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur en matière de stages.

Commitment Engagement	Name Nom	Email Adresse mail	Position Fonction	Date Date	Signature Signature
Trainee Stagiaire			Trainee Stagiaire		
Responsible person ⁶ at the beneficiary organisation Personne responsable de l'organisme bénéficiaire	Olivier GABOREAU	olivier.gaboreau@mfr.asso.fr	Directeur		
[Responsible person ⁷ at the sending institution, if different from the beneficiary organisation] [Personne responsable dans l'organisme d'envoi, si différent de l'organisme bénéficiaire]	Héloïse SOURISSEAU	Heloise.sourisseau@mfr.asso.fr	Secrétaire Animatrice		
Supervisor at the receiving organisation Superviseur ⁸ de l'organisme d'accueil					

DURING THE MOBILITY – PENDANT LA MOBILITÉ

Table A2 - Exceptional Changes to the Traineeship Programme at the Receiving Organisation

(to be approved by e-mail or signature by the student, the responsible person in the Sending Institution and the responsible person in the receiving organisation)

Tableau A2 – Modifications exceptionnelles du programme de stage dans l’organisme d’accueil

(à approuver par mail ou à faire signer par l’étudiant et les personnes responsables dans l’organisme d’envoi et l’organisme d’accueil)

Planned period of the mobility: from [day (optional)/month/year] till [day (optional)/month/year]

If applicable, planned period(s) of the virtual mobility: from [day (optional)/month/year] till [day (optional)/month/year]

Période de mobilité prévue : de [jour (optionnel)/mois/année]..... à [jour (optionnel)/mois/année].....

Si applicable, période(s) d’activité virtuelle prévue : de [jour (optionnel)/mois/année]..... à [jour (optionnel)/mois/année].....

Traineeship title / Intitulé du stage : Internship abroad - Mobilité à l’étranger	Number of working hours per week: Nombre d’heures travaillées par semaine :
Detailed programme of the traineeship period (including the virtual component, if applicable) Programme détaillé du stage (période virtuelle incluse, si applicable) :	
Knowledge, skills and competences to be acquired by the end of the traineeship (expected learning outcomes) Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir par le stagiaire au cours du stage (résultats d’apprentissage attendus) :	
Monitoring plan / Plan de suivi :	
Evaluation plan / Plan d’évaluation :	

AFTER THE MOBILITY – APRES LA MOBILITE

Table D - Traineeship Certificate by the Receiving Organisation
Tableau D – Attestation de stage de l'organisme d'accueil

Name of the trainee / Nom du stagiaire :
Name of the Receiving Organisation / Nom de l'organisme d'accueil :
Sector of the Receiving Organisation / Secteur d'activité de l'organisme d'accueil :
Address of the Receiving Organisation [street, city, country, phone, e-mail address], website: Coordinnées de l'organisme d'accueil [rue, ville, pays, téléphone, adresse mail], site internet :
Start date and end date of the complete traineeship [incl. virtual component, if applicable]: from [day/month/year] to [day/month/year] Dates de début et de fin du stage réalisé (période virtuelle incluse, si applicable) : du [jour/mois/année].....au [jour/mois/année]..... Start date and end date of physical component: from [day/month/year] to [day/month/year] Dates de début et de fin de la période de mobilité physique : du [jour/mois/année].....au [jour/mois/année].....
Traineeship title / Intitulé du stage : Internship abroad - Mobilité à l'étranger
Detailed programme of the traineeship period including tasks carried out by the trainee (including the virtual component, if applicable) : Programme détaillé de la période de stage, y compris les tâches réalisées par le stagiaire (période virtuelle incluse, si applicable) :
Knowledge, skills (intellectual and practical) and competences acquired (achieved Learning Outcomes): Connaissances, aptitudes (intellectuelles et pratiques) et compétences acquises (résultats d'apprentissage obtenus) :
Evaluation of the trainee / Evaluation du stagiaire :
Date :
Name and signature of the Supervisor at the Receiving Organisation : Nom et signature du superviseur de l'organisme d'accueil :

¹ In case the mobility combines studies and traineeship, the mobility agreement for studies template should be used and adjusted to fit both activity types.
En cas de mobilité combinant études et stage, le modèle du contrat d'études devra être utilisé et adapté aux 2 types d'activités.

² **Traineeship in digital skills:** any traineeship where trainees receive training and practice in at least one or more of the following activities: digital marketing (e.g. social media management, web analytics); digital graphical, mechanical or architectural design; development of apps, software, scripts, or websites; installation, maintenance and management of IT systems and networks; cybersecurity; data analytics, mining and visualisation; programming and training of robots and artificial intelligence applications. Generic customer support, order fulfilment, data entry or office tasks are not considered in this category.

Stage dans le domaine des compétences numériques : tout stage au cours duquel le stagiaire se forme et met en pratique une ou plusieurs des activités suivantes : marketing numérique (exemples : gestion de médias sociaux, analyse Web) ; conception numérique graphique, mécanique ou architecturale; développement d'applications, de logiciels, de scripts ou de sites ; installation, maintenance et gestion de systèmes et de réseaux informatiques ; sécurité des systèmes d'informations ; analyse de données ; extraction et visualisation ; programmation et tests d'applications pour robots et intelligence artificielle. Assistance clients, réalisation de commandes, saisies de données et tâches administratives ne sont pas concernées.

³ **Level of language competence:** a description of the European Language Levels (CEFR) is available at:

Niveau de compétences linguistiques : une information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) est disponible sur :
<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

⁴ **There are two different provisions for traineeships:**

Il existe 2 possibilités pour les stages :

1. Traineeships embedded in the curriculum (counting towards the degree);
Stage faisant partie intégrante du programme d'études (comptant dans le diplôme)
2. Voluntary traineeships (not obligatory for the degree);
Stage optionnel (non obligatoire pour l'obtention du diplôme)

⁵ **ECTS credits or equivalent:** in countries where the "ECTS" system is not in place, "ECTS" needs to be replaced in all tables by the name of the equivalent system that is used and a web link to an explanation to the system should be added.

Crédits ECTS (ou équivalent) : dans les pays où le système ECTS n'est pas utilisé, le système « ECTS » devra être remplacé dans tous les tableaux par le système équivalent, et un lien internet vers une explication du système devra être ajouté.

⁶ **Responsible person at the beneficiary organisation:** this person is responsible for signing the learning agreement, amending it if needed and if the beneficiary organisation is the sending institution, is responsible for recognising the credits and associated learning outcomes on behalf of the responsible academic body as set out in the learning agreement. The name and email of the responsible person must be filled in only in case it differs from that of the contact person mentioned at the top of the document.

Personne responsable dans l'organisme bénéficiaire : personne responsable signataire des contrats pédagogiques, pouvant les modifier si nécessaire et qui, si l'organisme bénéficiaire est l'organisme d'envoi, est responsable de la reconnaissance des crédits et des résultats d'apprentissage associés, au nom de l'entité académique responsable indiquée dans le contrat pédagogique. Le nom et l'adresse électronique de la personne responsable devront être indiqués uniquement s'ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.

⁷ **Responsible person at the sending institution:** this person is responsible for signing the learning agreement, amending it if needed and if the beneficiary organisation is not the sending institution, is responsible for recognising the credits and associated learning outcomes on behalf of the responsible academic body as set out in the learning agreement. The name and email of the responsible person must be filled in only in case it differs from that of the responsible person at the beneficiary organisation.

Personne responsable dans l'organisme d'envoi : personne responsable signataire des contrats pédagogiques, pouvant les modifier si nécessaire et qui, si l'organisme bénéficiaire est différent de l'organisme d'envoi, est responsable de la reconnaissance des crédits et des résultats d'apprentissage associés, au nom de l'entité académique responsable indiquée dans le contrat pédagogique. Le nom et l'adresse électronique de la personne responsable devront être indiqués uniquement s'ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.

⁸ **Supervisor at the receiving organisation:** this person is responsible for signing the learning agreement, amending it if needed, supervising the trainee during the traineeship and signing the Traineeship Certificate. The name and email of the supervisor must be filled in only in case it differs from that of the contact person mentioned at the top of the document.

Superviseur dans l'organisme d'accueil : personne responsable de la signature du contrat pédagogique (et des modifications qui y seront apportées si nécessaire) et de l'attestation de stage, qui supervise le stagiaire pendant son stage. Le nom et l'adresse électronique du superviseur doivent être indiqués uniquement dans le cas où celui-ci diffère de la personne contact indiquée au début du document.

Annexe II : CHARTE DE L'ETUDIANT ERASMUS

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/charter-of-the-student-erasmus-0>

